

# Compte rendu de mission

## "Fréquentation estivale rivière"

Le 21 octobre 2020, au cours de la commission communautaire « Tourisme » de la CCCGS, le président Michel FRATISSIER a confié à Pierrick CIRIBINO, Maire de Laroque et délégué communautaire et à Benoit HOST, Adjoint au Maire de Ganges chargé de la sécurité et délégué communautaire la mission d'établir un bilan des problèmes liés à la fréquentation des bords de rivière au cours de l'été 2020 et de proposer des pistes pour améliorer cette situation pour la saison estivale 2021.

Parallèlement, il a été décidé d'adresser un courrier au Préfet de l'Hérault (*Cf annexe*) pour l'alerter sur cette question et lui demander un renfort de moyens gendarmerie dédiée aux bords de rivière.

L'ensemble des Maires présents à cette réunion a approuvé cette démarche et ont délégué sur les visites terrain leurs Adjoints à la sécurité.

### **1/ Rappel de la problématique :**

Au cours de l'été 2020, les bords des rivières de l'Hérault et de la Vis ont été littéralement pris d'assaut quotidiennement par une population qui est venue, essentiellement, des quartiers sensibles de la métropole de Montpellier. Cette population, peu soucieuse de l'environnement et du vivre ensemble, s'est appropriée l'espace en excluant par des attitudes déplacées voire agressives les autres touristes ou habitants locaux souhaitant également profiter, en famille, des sites de baignade.

Le stationnement anarchique et dangereux, la mise en œuvre de barbecues improvisés et les dépôts de déchets ont largement complété une situation intolérable d'ordre public qu'aucune personne responsable ne souhaite revivre en 2021. Le tourisme, activité majeure de notre territoire, a été largement impacté et de nombreux estivants nous ont fait savoir que, compte tenu de ce contexte jugé insupportable, ils ne reviendraient plus.

Face à cette situation de nombreux élus se sont trouvés démunis malgré l'appui quotidien de la gendarmerie qui s'est révélé insuffisant. Il est absolument inconcevable de rester un été de plus inactifs face à ce véritable désordre public.

Profondément attachés à la qualité touristique de nos arrières pays, une réponse forte doit donc être apportée par l'Etat et les collectivités territoriales faute de quoi la situation pourrait devenir rapidement incontrôlable. Une cohérence à l'échelle de l'intercommunalité doit impérativement être recherchée pour être pleinement efficaces.

### **2/ Déroulement de la mission, méthode adoptée**

Les deux élus chargés de la mission ont réalisé 5 visites de terrain qui ont été accompagnées d'un échange sur les problématiques locales avec les Maires ou les Adjoints concernés des principaux sites de baignade (Brissac, Laroque, St Bauzille de Putois, Cazilhac et Gorniès). Tous les constats et les pistes proposés sont en accord avec les élus locaux et sont adaptés à chaque site.

### **3/ Pistes proposées pour l'été 2021 :**

- Un renfort conséquent en réservistes de la gendarmerie **pour appuyer l'action** de la brigade et **des réservistes déjà engagés habituellement** sur ces sites. Une participation financière de la CCCGS peut être envisagée, en particulier concernant l'hébergement et l'alimentation de ces nouveaux renforts. Il semble primordial que ces renforts dédiés ne se limitent pas à des patrouilles en véhicule en verbalisant les stationnements gênants (cette verbalisation est cependant indispensable) mais descendent à pied sur les plages afin d'être visibles pour pouvoir contrôler l'action sur l'environnement (déchets, feux...). Il est pertinent que ces services soient directement rattachés à la brigade afin de les orienter précisément pour une action efficace. Une patrouille gendarmerie fluviale, en canoë, bi-hebdomadaire permettrait d'accéder aux zones plus retirées où les atteintes à l'environnement sont encore plus importantes.
- La mise en place sur les deux sites les plus impactés (Saint Etienne d'Issensac et Laroque) de **parkings payants et de fait gardés afin de réguler et régulariser le stationnement**. Des espaces existent et sont à aménager avec leurs propriétaires. Il appartient aux élus de proposer un bail de location et la mise en place d'un gardiennage privé notamment pour le site de Saint Etienne d'Issensac. La CCCGS est prête à soutenir cette initiative tant sur le plan de l'organisation que du financement.
- Parallèlement à la création de ces parkings, il est indispensable de **solliciter le Conseil départemental** pour la mise en place du **sens interdit de la Cardonille** mais **uniquement à partir du parking organisé (Dufour de la Vernède en rive gauche)** et pour une **installation complémentaire de glissières empêchant le stationnement gênant** le long des berges en bordure des chaussées départementales des sites de Saint Etienne d'Issensac - D1 et de Gornières – D25.
- Concernant le volet de la **salubrité publique**, il est indispensable d'améliorer le système de collectage des ordures ménagères par un **accroissement du nombre de tournées** des services de la CCCGS.

Benoît HOST

Adjoint au Maire de Ganges

Pierrick CIRIBINO

Maire de Laroque